



## Litige avec l'employeur militaire

Par **cec29**, le **10/06/2008** à **22:31**

Je suis secrétaire militaire dans la marine à Brest.

J'ai changé de poste vers le 21 avril et tout se passait bien jusqu'à ce que mon nouveau chef rentre de permissions le 05 mai.

Depuis je pense être victime de harcèlement moral.

Mon mari, militaire aussi, est dans le sud de la France depuis le mois de mars et jusqu'en septembre avec des permissions en août. Je suis donc seule pour m'occuper de mes deux enfants (4 ans 1/2 et 2 ans 1/2). J'ai demandé à mes chefs un aménagement d'horaires pour me permettre d'emmener ma fille à l'école (à 07h30 à la garderie) et de récupérer ce temps sur ma pause méridienne (ce qui équivaut à une vingtaine de minutes au maximum). Refusé... J'ai demandé une exemption de service de nuit en expliquant que je n'avais pas de mode de garde la nuit mais que j'y travaillais. Refusé...

Je suis en arrêt depuis le 16 mai jusqu'au 16 juin (2x 2 semaines) et je viens d'apprendre aujourd'hui qu'ils m'envoient à Paris pour tout le mois d'août.

Je pense réellement qu'ils en ont après moi.

Aurais-je gain de cause devant la juridiction compétente?